



FO LE SAVOIR !

Remboursement frais de déplacement

Saviez-vous que le déplacement pour la visite médicale doit être remboursé (frais de déplacement) ?

Il semblerait que cette possibilité ne profite pas à tous les salariés ! Nous voulons croire que c'est un oubli de la direction qui ce fera un plaisir de nous en informer plus précisément.

L'Equipe FGTA-FO reste mobilisé, à votre disposition et surtout vigilante sur Nos Droits.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à faire valoir Vos Droits !

**Posez-vous les bonnes questions
car c'est dans l'intérêt de tous.**



Usine Les Pennes Mirabeaux
COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS
Votre équipe FGTA FO

**NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG <http://fococacola.fr>**

